



UN RAPPORT ACCABLANT POUR LA DIRECTION.

Lors de la réunion du 29 novembre, le cabinet IRCAF Réseau a restitué un rapport d'expertise accablant pour la Direction, extrêmement pathogène pour les travailleurs sociaux concernés et qui nécessite rapidement des réponses de la part de la Direction.

La détérioration de la santé au travail est un fléau qui effectivement place bon nombre de nos collègues dans une situation de souffrance devenue intenable mais qui n'est pas nouveau. Depuis des années nos organisations syndicales CGT et UGICT ont essayé de faire en sorte que le CHS-CT joue son véritable rôle en utilisant toutes les prérogatives conférées par les textes, notamment le vote d'une mise en œuvre d'expertise par un expert agréé par le ministère du travail.

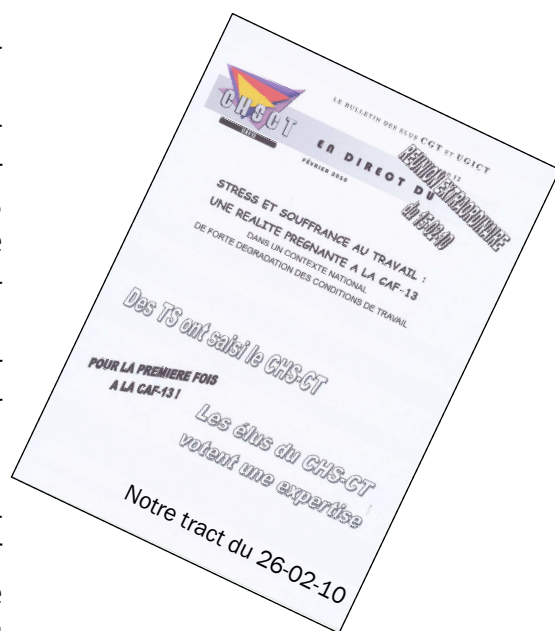
Ce ne fut pas possible pendant longtemps car ce vote ne recueillait pas la majorité des élus présents au CHS-CT.

Ce ne fut possible pour la première fois à la CAF13 qu'en février 2010 lors de la précédente mandature où la configuration du CHS-CT nous a été conjoncturellement favorable (3 élus CGT et deux élus non CGT) où nous avons mis à l'ordre du jour le vote de l'expertise concernant les travailleurs sociaux du Centre (1/2) et du Nord (15/16).

Le vote favorable à cette démarche devenait de fait inévitable : tous les élus ont unanimement voté en ce sens. (CF notre tract du 26 février 2010)

Nous nous réjouissons enfin que l'autre organisation syndicale qui dispose aujourd'hui comme nous de 3 élus au CHS-CT marque avec autant de force et de conviction sa volonté de faire avancer le dossier du mal être et de la maltraitance au travail en utilisant toutes les ressources que confèrent les textes. (CF tract distribué par FO et le SNFOCOS). Nous aurions préféré que cela soit acté dans un vote dès le 29 novembre 2010.

Ainsi aujourd'hui, nous allons tout mettre en œuvre pour utiliser tous les éléments du rapport IRCAF concernant les travailleurs sociaux des 1er, 2ème, 15ème et 16ème arrondissements afin que l'on puisse se diriger vers une véritable amélioration de leur situation. D'ailleurs, **lors de la réunion de restitution du 29 novembre, les 3 élus CGT ont approuvé ce rapport et ont demandé la mise en place d'une commission de suivi mensuelle.** FO et le SNFOCOS ont préféré réservé leur vote au prochain CHS-CT initialement prévu le 7 décembre pour exprimer, semble-t-il, les mêmes orientations ! Nous rappelons la situation d'urgence car le temps qui passe n'améliore en rien la situation des personnels concernés.



Dans l'intérêt des personnels et afin de ne pas retarder davantage le processus, nos élus **re-** voteront dans les mêmes termes ces deux délibérations lors de la prochaine réunion.

A noter que les élus CGT et UGICT demanderont (c'est posé à l'ordre du jour) un vote sur une expertise concernant l'ensemble des Techniciens Conseils de la CAF13, suite notamment à une saisine des TC du district d'Aix en Provence.



Cette saisine a été qualifiée de « frelatée » par le DG lors de la cérémonie des médaillés. Au-delà du mépris marqué pour les signatures des agents qui ont eu toute liberté pour signer ou pas une démarche issue des agents eux-mêmes, quels moyens de pression et quelle illégalité le DG s'est autorisée pour dénigrer ces signatures ? La liberté d'expression est clairement remise en cause.

Il faut aussi savoir que la mise noir sur blanc par un cabinet d'experts de ce que tous les syndicats dénoncent comme cause de la grande souffrance au travail et le travail qui devra être fait à la suite de ce rapport, n'écartera pas la nécessaire vigilance et sans doute la nécessaire mobilisation pour faire prendre en compte de nouvelles orientations, avec en parallèle la saisine éventuelle de l'inspecteur du travail.

VOS ELUS CGT ET UGICT AU CHS-CT

Nicole GENNATIEMPO
(Postes 6941 - 6942 Gibbes)

Magali MEYLAN
(Poste 5652 - Aix)

Gérard SENATORE
(Poste 6822 - 6046 Gibbes)

RETROUVEZ--NOUS SUR :
www.ugictcgtcaf13.fr
www.cgtcaf13.fr

Marseille, le 6 décembre 2010